

Finance durable : accord européen sur les indicateurs de référence

Publié le 5 mars 2019

Les institutions européennes viennent de convenir d'un accord préliminaire sur une proposition visant à créer une nouvelle catégorie d'indicateurs financiers de référence afin de mieux informer sur l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement.

Cette nouvelle catégorie d'indicateurs comprendra deux types de critères de référence : les indicateurs en matière de transition climatique, déterminés sur « *la trajectoire de décarbonation* » d'ici 2022, et les indicateurs alignés sur l'accord de Paris, qui ne sélectionneront que les composants contribuant à atteindre une réduction de 2 ° C. Cet accord fait écho à la tribune publiée en janvier dernier dans Le Monde, dans laquelle une quarantaine de chercheurs, économistes et scientifiques, appelaient à la mise en place d'un « *observatoire de la finance verte* » avec des indicateurs fiables, permettant de mesurer l'impact des actions mises en place. « *Ce n'est qu'en disposant de ces moyens scientifiques et en engageant tous les acteurs de la recherche au service de la finance verte et durable que les décideurs financiers pourront accompagner la transition écologique de notre économie, en alignant leurs objectifs et leurs flux sur la trajectoire du réchauffement climatique de 2 degrés fixée par l'accord de Paris sur le climat* » concluaient-ils.

[>> Consulter les nouvelles de Bruxelles](#)